

# DRINKS.

## Simonsig Wine Estate Cabernet / Shiraz WO 2020 75cl



Scanner pour visiter la version en ligne

### Informations supplémentaires

Numéro d'article	40926120
Alcool	14.5%
Contenu	75cl
Pays	Afrique du Sud
Région	Stellenbosch
Embouteilleur	Simonsig Wine Estate, Kromme Rhee Road, Stellenbosch District, 7605 Koelenhof, South Africa
Marque	Simonsig
Type	Vin rouge
Allergène	Contient des sulfites
Dégustation	Le bouquet rappelle le cassis, la mûre, la myrtille, la cerise, la framboise, le bois de chêne fumé, la vanille, le cuir et le poivre.
Désignation commerciale	Vin rouge
Détails	Élaboré à base de 66% de Cabernet Sauvignon et 34% de Shiraz
Etiquette	classique
Organique	Non spécifié
Vegan	Oui
Kosher	Non spécifié
Fermeture de la bouteille	Bouchon à vis
Tannin	Oui



Caractéristique	Valeur
Température de consommation	16-18 degrés
Millésime	2020
En accord avec	grillades, pizzas & pâtes

## Description

Le domaine viticole de Simonsig, qui est géré par la famille Malan en deuxième et troisième génération, se situe à quelques kilomètres au nord de Stellenbosch. Père et fils ont créé ici leur premier vin rouge du cépage Pinotage en 1970. En 2003, ils ont introduit l'assemblage de Cabernet Sauvignon et de Shiraz. Ces cépages internationaux, introduits très tôt par les colons européens, ont su bien s'adapter aux conditions climatiques, géographiques et pédologiques du "Nouveau Monde", ce qui explique pourquoi ils sont largement cultivés dans l'Afrique du Sud d'aujourd'hui. La production du millésime 2020 de Simonsig a été émaillée de quelques défis, les viticulteurs ayant lutté contre une sécheresse prolongée. Cependant, en adaptant les pratiques dans les champs et dans la cave, ils ont pu éviter les effets négatifs du manque d'eau. L'un des avantages du temps sec a été l'absence de parasites et de maladies. Les baies étaient plus petites et plus concentrées au moment de la récolte que dans les millésimes précédents, ce qui a donné un vin particulièrement fruité. La cuvée de vin rouge peut être consommée à un jeune âge et ne doit pas être conservée au-delà de 2025.